MAIRIE DE PARIS

Paris, le 17 MAI 2010

Rachida Dati

Ancien Ministre,
Député Européen,
Maire du VII^e Arrondissement

Madame la Députée, Chère Annick,

Vous avez annoncé aux habitants du 7e arrondissement le lancement d'une étude de précommercialisation du parking sous l'avenue Bosquet.

Le questionnaire effectué auprès des habitants (plus de 300) par la mairie du 7e a révélé que plus de 230 personnes sont intéressées pour l'obtention d'une place dans ce parking.

Comme nous en étions convenus, vos équipes m'ont soumis un projet de questionnaire, ce dont je tiens à vous remercier.

Je souhaiterais vous faire part des observations suivantes, issues des remarques formulées par les spécialistes auxquels nous l'avons soumis.

1) Le périmètre de l'étude semble trop étendu, alors que ce type d'ouvrage est censé répondre à une demande de proximité. Dans les secteurs trop éloignés du lieu d'implantation du parking projeté (pour certains à plus de 700 mètres), les personnes seront peu concernées par le projet, ce qui risque d'impacter négativement l'intérêt des répondants pour le projet, et de fausser en conséquence les résultats de l'étude.

2) L'étude prévoit de soumettre des tarifs d'amodiation élevés, résultants d'une estimation du coût de l'emplacement de stationnement de 58 k€ TTC, telle que mentionnée lors de la réunion publique du 6 janvier 2010. Or, la norme observée dans des situations similaires est de seulement 35 k€. Aussi, un tel écart de prix ne peut se justifier que si des contraintes exceptionnelles s'exercent sur ce site, telles que l'obligation de dévier un collecteur, ce dont nous n'avons aucune certitude.

Madame Annick LEPETIT
Députée de Paris
Adjointe au Maire de Paris
chargée des déplacements, des transports et de l'espace public

.../...

3) Un ouvrage de moindre taille, réservé à un usage purement résidentiel, permet de réduire le coût à la place. En effet, il est possible dans ce cas de réaliser un parc de stationnement d'une largeur réduite à environ 8 mètres, situé au dessus de la nappe phréatique, capable de s'insérer entre la rangée d'arbres et le collecteur, et comportant de 200 à 250 places. Une telle construction limite les phasages de réalisation coûteux (interruptions de circulation sur l'avenue), les abattages d'arbres, les déviations de réseaux, les renforts d'étanchéité, ...

Un tel parking de moins de 250 places est également plus facile à commercialiser, tout en permettant de libérer entre 1,2 et 1,3 km de stationnement de surface.

Pour toutes ces raisons, j'ai l'honneur, Madame la Députée, comme vous m'y invitez, de vous demander :

- quels sont les montants estimés des différents surcoûts, qui conduisent à un coût de réalisation prévu de 58 k€ TTC par place, alors que la moyenne pour ce type d'ouvrage se situe habituellement aux alentours de 35 k€ ;
- quelles sont les marges de manoeuvre envisageables pour réduire le coût unitaire des places de ce parking (par réduction de la taille ou de la capacité du parking, etc.).

Vous aviez accepté publiquement d'intégrer les remarques pertinentes des habitants et des spécialistes qui se sont exprimés lors de notre réunion du 6 janvier 2010. Aussi, ces précisions me semblent indispensables pour ajuster le contenu et le périmètre de l'étude que vous allez commissionner, dans un souci de fiabilité pour ce projet ambitieux que nous attendons tous.

En vous remerciant à nouveau, je vous prie de croire, Madame la Députée, à l'assurance de ma considération distinguée.

Rachida DATI